

Règlement sur l'armement de l'infanterie. Troisième partie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie. Troisième partie : les armes individuelles / Ministère des armées - Etat-major de l'armée de terre - Direction technique des armes et de l'instruction . Titre 5, fusil semi-automatique de 7,5mm, modèle 1949-56

Auteur(s) : Ministère des armées - Etat-major de l'armée de terre - Direction technique des armes et de l'instruction

Adresse bibliographique : 1989

Description matérielle : 43p. ; 21 cm

Collection : INF 401/3

Appartient à la collection : INF 401/3

Sujet(s) : Armement

Tir

Combat